

Il était une foisBoury-en-Vexin

Richard Cœur de Lion

Dans tout le XIIème siècle, Boury eut beaucoup à souffrir des hostilités entre le Roi de France et les rois d'Angleterre, ducs de Normandie.

La forteresse de Boury comprenait alors dans son enceinte l'église, le prieuré situé en face, le moulin et le manoir seigneurial sur l'emplacement

de la grande ferme actuelle.

Le dimanche 27 septembre 1198, Richard Cœur de Lion prend successivement Boury et Courcelles.

Cette bataille est relatée dans une lettre patente conservée aux Archives d'Angleterre.

Philippe Auguste, roi de France, sera défait mais

s'échappera pour reprendre l'offensive vers Gisors.

Richard Cœur de Lion mourra l'année suivante en 1199.

Il repose dans l'Abbaye de Fontevraud (voir son gisant).



Informations diverses

TRAVAUX CHEMIN DE MORIVAL

Vous avez sans doute remarqué pendant le mois d'Août, le passage de camions, traversant le village.

En effet, des travaux étaient réalisés pour la mise en conformité d'une aire de stockage à betteraves, chemin de Morival.

Ces travaux ont, par ailleurs, permis au village de bénéficier d'une remise en état complète

du chemin, pour le rendre praticable et ceci sans incidence financière pour Boury.

Le ramassage des betteraves a eu lieu semaine 43.

FOIE GRAS

Le traditionnel marché au foie gras organisé depuis plus de 20 ans par CATHERINE et PIERRE TRAEN s'est déroulé le dimanche premier octobre dans l'orangerie du château de Boury. De nombreux exposants proposaient

de délicieux produits du terroir pour le plaisir des visiteurs du jour. Dans la cour, un grand chapiteau chauffé était installé pour accueillir les gourmets venus s'installer soit pour l'apéritif soit pour le déjeuner.

Le comité des fêtes a œuvré (aidé par plusieurs bénévoles du village) pour mettre en place un service de restauration mettant à l'honneur le canard et ses déclinaisons.

SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le Samedi 18 novembre à la salle des fêtes de Boury est organisée une soirée Beaujolais. Pour cet événement, le comité des fêtes propose une soirée alliant dégustation, détente et animation musicale. En effet le groupe Rock Anastasia entrera en scène à partir de 21h30 afin d'endiamer le public (entrée gratuite et bar sur place).

Des 19h30, vous pourrez apprécier le Beaujolais, accompagné d'assiettes gourmandes en discutant autour des tables réservées à cet effet.

N'hésitez pas à contacter Christophe au 0667505548 pour réserver votre table.



Agenda :

Le 18 novembre
Soirée Beaujolais
Nouveau

Le 2 décembre
Noël des enfants du
village avec spectacle
à la salle des fêtes

Le 16 décembre
Distribution du colis
de Noël pour les
anciens du village

Le 28 janvier 2018
Repas des anciens

BOURY Info

2017, N°7

LUNDI 13 NOVEMBRE

Conseil Municipal

Quelle Communauté de Communes au bénéfice des Bourycois ?

Nous vous présentons en pages centrales une information sur les possibilités offertes par la loi NOTRe

Rappel : Feu de branchages et d'herbes de jardin :

Tout brûlage de végétaux **est interdit** par Arrêté Départemental. Les tailles de haies, pelouses et végétaux peuvent être portées à la Déchèterie de Gisors. Voici les horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars:

- du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Evolution des dotations communales :

Depuis 2010, les dotations de l'Etat dont bénéficie notre Commune, n'ont cessé de diminuer chaque année. Ainsi, nous déplorons en moins de 10 ans, une baisse de 30 % de ces dotations.

Cependant, dans ce contexte, nous assurons l'entretien de notre commune. En 2017, nous aurons ainsi sécurisé une partie de la ruelle Bouchard en réalisant un enrobage et au niveau des habitations de la vieille route de Gisors en appliquant un gravillonnage bicouche.

Nouveaux services dans votre Mairie :

Dans le cadre de la "Loi de modernisation de la justice" les changements de prénoms se font désormais en Mairie.

De plus, à partir du 1er novembre 2017, le Pacte Civil de Solidarité (PACS) sera également délivré par la Mairie de résidence des intéressés.

INFORMATIONS PRATIQUES :

N° de la Mairie : 02 32 55 05 19

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Mairie : Lundi et Jeudi de 17 à 19 h
- Bibliothèque : mercredi de 17 à 18 h30

N° d'urgences : Samu 15
Pompiers 18



Le site internet : <http://boury-en-vexin.fr>

La Communauté de Communes

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, permet aux Communes de se rapprocher dans leur intérêt d'une Communauté de Communes à proximité de son bassin de vie.

Pour beaucoup d'entre nous, cette loi est plus connue comme créatrice des 13 nouvelles Régions en lieu et place des 22 Régions précédentes.

Le Conseil Municipal a donc saisi cette opportunité afin de solliciter une intégration de Boury dans la Communauté de Communes du Vexin Normand.

En effet, notre bassin de vie est orienté vers Gisors par des intérêts économiques, sociaux, culturels et sportifs.

Des démarches ont alors été effectués auprès des Préfectures de l'Eure et de l'Oise.

Une étude et une réflexion ont été engagées conjointement avec les membres du conseil Municipal et la Communauté de Communes du Vexin Normand afin d'étudier un rapprochement en 2018. Il s'agit d'un projet réfléchi, mené dans le souci de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Il en ressort que ce rapprochement faciliterait la vie des Bouryziens en proposant des services de proximité ainsi que des prestations collectives améliorées :

- * Entretien, rénovation de la voirie communale;
- * Fauchage des accotements;
- * Contrôle des assainissements;
- * Mise à disposition d'équipements bureautiques et d'une aide personnalisée au sein de la Maison de Services au public (permanences pour la gestion des dossiers CAF, caisse d'assurance Maladie, pôle emploi, déclaration d'impôts, ...);
- * Portage de repas
- * Transport à la demande et co-voiturage;
- * Accès à la médiathèque de Gisors et d'Etrépagny;
- * Accueil dans les centres de loisirs d'Etrépagny, Morgny et du Thil-en-Vexin;
- * Accès à la crèche et la halte garderie de Gisors
- * Accès aux relais assistances maternelles

Le territoire de la communauté de communes du Vexin Normand



Deux villages rallient la Normandie

Boury-en-Vexin et Courcelles-lès-Gisors rejoindront en janvier prochain une communauté de communes de l'Eure.

BOURY-EN-VEXIN - COURCELLES-LÈS-GISORS

PAR VINCENT GAUTRONNEAU

CE DEVRAIT être, au 1^{er} janvier prochain, une première dans le département. Deux communes du sud-ouest de l'Oise, Boury-en-Vexin et Courcelles-lès-Gisors, vont rejoindre une communauté de communes d'un autre département, l'Eure. « Ces deux communes lorgnent vers Gisors, et ce n'est pas dépourvu de bon sens, estime Didier Martin, le préfet de l'Oise, qui sera chargé d'entériner cette décision très prochainement. C'est une première qui peut être considérée comme logique pour des questions de bassins de vie. »

Ce choix des deux communes prouve en tout cas « certaines limi-

tes des frontières administratives, assure Alain Frigiotti, le maire (SE) de Courcelles-lès-Gisors. L'échelle départementale n'est parfois plus très adaptée. » « Tous les habitants sont plus naturellement tournés vers l'Eure, assure Marie-Josée Depoilly, maire (DVD) de Boury-en-Vexin. Même nos réseaux téléphoniques sont Normands, avec un indicatif en 02 contre 03 dans l'Oise... » En voiture, ces deux villages sont en effet distants de Beauvais de 50 minutes, contre 10 minutes de Gisors.

Ainsi, pour les habitants, être rattachés au Vexin avait quelques inconvénients. « Nous n'avons par exemple pas accès à la crèche de Gisors, explique Marie-Josée Depoilly. Pourtant, c'est vers elle que se tournent naturellement nos administrés. » Tous les jeunes des deux communes sont aussi scolarisés au

lycée de Gisors. « Le transport scolaire sera beaucoup plus facile si nous dépendons de son intercommunalité », confirme Alain Frigiotti.

Les deux communes n'ont toutefois pas l'intention de rejoindre le département voisin, et restent bien ancrées dans l'Oise. « C'est une chose plus difficile à réaliser, assure Alain Frigiotti. Même s'il est vrai que pour nous, Beauvais et l'Oise, c'est loin. » « Nous sommes attachés au département de l'Oise, confirme Marie-Josée Depoilly. Le quitter n'est pas à l'ordre du jour. »

C'EST UNE PREMIÈRE QUI PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME LOGIQUE POUR DES QUESTIONS DE BASSINS DE VIE
DIDIER MARTIN, PRÉFET DE L'OISE

Ci-dessus un article du Parisien